

Plateforme électronique – publication : 6 juin 2025

MUNICIPALITE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

La Tornassière – Aménagements de protection contre les crues

Ouvrage de protection et projets d'aménagements hydrauliques (LDNACE)

En accord avec le Service des dangers naturels, après examen préalable par les services cantonaux et conformément aux articles 27 et 31 ss de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) du 10 juin 2022, l'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique le projet d'aménagements de protection contre les crues de la Tornassière à Granois.

- Requéran : Commune de Savièse
- Maître d'œuvre : Commune de Savièse
- Situation : secteur Granois
- Objet : Aménagements de protection contre les crues
- Auteur du projet : Groupement PINI Groupe SA & biol conseils SA, par PINI Groupe SA

Le projet comprend notamment :

- Création d'un dépotoir à l'amont de Granois
- Modification du dépotoir secondaire à l'entrée du passage sous conduite
- Remise à ciel ouvert du torrent à l'aval de Granois

Demandes d'autorisation de défrichement

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement du Valais Central, en application de l'art. 5 de la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts (LcFo) du 14 septembre 2011, de l'art. 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts (OcFo) du 30 janvier 2013, la demande d'autorisation de défrichement :

- Requéran : Commune de Savièse
- But : Réalisation des aménagements de protection contre les crues de la Tornassière
- Localisation : 2'592'065 / 1'122'416
- Surfaces : 130 m2 temporaire et 168 m2 définitif

Espace réservé aux eaux (LDNACE)

Est également mis à l'enquête publique, d'entente avec le Service des dangers naturels, après examen préalable par les services cantonaux et conformément à l'article 36a, al.1 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 et des art. 14, 31 et 33 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) du 10 juin 2022, la modification d'espace réservé aux eaux superficielles du torrent de la Tornassière sur le tronçon 6265-TORN14 selon le dossier déjà homologué le 22.09.2021.

Moyen de droit / Consultation

Les plans sont à disposition au bureau communal de Savièse, selon horaires d'ouverture ou sur rendez-vous. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par écrit au Conseil municipal de Savièse, dans les trente jours suivant la présente publication.

Savièse, le 6 juin 2025

L'ADMINISTRATION COMMUN/ALE